

# « Violence psychique en hausse »

La ministre Isabelle Simonis a rencontré des victimes de violence conjugale et familiale

● **Chaque année, le Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales reçoit 400 nouveaux dossiers. « La moitié demande un hébergement, mais c'est impossible », explique Yamina Zaazaa, codirectrice du Centre, qui dispose de 35 lits en région bruxelloise. Mercredi, la ministre aux Droits des femmes, Isabelle Simonis, a visité l'un des espaces d'accueil du Centre, et a rencontré quelques-unes des locataires, motivées à retrouver leur autonomie, loin de leur bourreau.**

« Mon mari me battait lorsqu'il avait bu. Il était alcoolique. Un soir, il m'a jetée hors de la maison. Je n'avais nulle part où aller. La police m'a parlé du centre d'accueil, et j'y suis allée. J'y suis finalement restée six mois avant de trouver mon logement ». Comme Salaliha, 49 ans, elles sont 400 Bruxelloises à pousser chaque année la porte du Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales (CPVCF). Pour un conseil, des informations sur les procé-

## « MON MARI ME FRAPPAIT LORSQU'IL BUVAIT. UN JOUR, IL M'A JETÉE DEHORS »

dures possibles lorsqu'on veut fuir un conjoint violent, ou une famille menaçante. Mais aussi, souvent, pour demander un refuge où se reconstruire, retrouver de la confiance, et envisager une vie en solo, ou en mère célibataire.

« La démarche n'est jamais facile », explique Myriam De Vinck, codirectrice du CPVCF. « Lorsqu'elles sollicitent notre intervention, nous estimons chaque situation. Y a-t-il urgence ? Ont-elles des ressources financières ? Des enfants ? Une partie des femmes qui nous sollicitent sont d'origine étrangère et risquent de perdre leurs papiers si elles quittent le domicile conjugal. Et les règles pour demander le droit de séjour sont de plus en plus strictes. Elles n'auront aucune aide sociale. »

### UN LIEU TENU SECRET

Certaines femmes restent ainsi encore plusieurs semaines sous le toit conjugal, le temps de préparer leur départ. D'autres trouvent d'abord refuge dans la famille, avant d'être hébergées par le Centre. Celui-ci dispose de deux structures d'accueil à Bruxelles. L'une de 24 lits, pour les femmes et leurs enfants, où les victimes restent six mois maximum. Une autre maison, de 10 lits, permet à 4 femmes et leurs enfants de prendre un peu plus de temps, pour trouver leur logement, un travail, et se relancer dans la vie. C'est cette maison d'accueil que la ministre des Droits des femmes pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, Isabelle Simonis (PS), a visité ce mercredi.

« C'est un accueil de second temps, après la gestion de la crise. Le droit de garde des enfants est alors réglé, la séparation est actée », ajoute Myriam De Vinck. « Chacune a sa chambre qu'elle partage avec ses enfants. Elles font la cuisine, le ménage, s'occupent des courses. Elles se sentent en sécurité. »

Mais il n'empêche, les adresses des deux lieux d'accueil du CPVCF restent tenues secrètes, pour éviter tout incident avec un mari ou une famille. Mais cela arrive tout de même parfois. « Un monsieur peut suivre son ex-femme lorsqu'elle sort de la crèche ou de l'école. Nous recevons parfois des menaces, qu'on gère au mieux. Il arrive aussi que des femmes qui ont quitté le Centre reviennent quelques mois plus tard car leur mari revient les harceler, vu qu'elles ne sont plus protégées. Chaque cas est particulier. Il nous arrive d'envoyer des victimes dans d'autres centres d'accueil en Wallonie pour les protéger, et d'héberger des femmes venues de ces régions. »

Il y a aussi des mariages arrangés, voire forcés où la jeune femme est victime de violences dans sa famille avant l'union. Et si la violence physique reste la même, depuis 1977 et la création de l'asbl, la violence psychique

est de plus en plus forte. « Certains hommes ont appris à ne plus taper car ça laisse des marques », explique Yamina Zaazaa, codirectrice du Centre. « Ils usent d'une violence tout aussi blessante, qui laisse des traces plus profondes. » ■

L. PIRET

### UN PLAN DE LUTTE

## 650 appels/mois

Pour toutes ces victimes de violence conjugale et familiale, une ligne gratuite d'écoute a été mise en place (0800/30.030). Celle-ci a déjà traité 6.500 appels depuis le début 2014, soit environ 650 appels chaque mois. En Fédération Wallonie-Bruxelles, environ 25 maisons d'accueil existent pour venir en aide aux femmes battues et leurs enfants. Mais c'est encore trop peu. « C'est pourquoi nous mettons actuellement en place un plan intrafrancophone de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales, rassemblant les régions wallonne et bruxelloise et la Fédération Wallonie-Bruxelloise », insiste Isabelle Simonis. « Il devrait être adopté d'ici fin 2014. Je souhaite notamment un grand forum avec toutes les associations de droit des femmes, car ce sont elles qui pourront nous dire ce qui leur manque pour mener au mieux leur mission. Il peut s'agir de lits supplémentaires, de centres d'accueil, de campagnes de sensibilisation, de lignes d'écoute... »

L'un des projets sur la table consiste par exemple à créer une ligne téléphonique spéciale pour les femmes victimes de viol ou de harcèlement sexuel. « 56 % des Belges reconnaissent connaître une victime de violence sexuelle grave », souligne la ministre. « C'est un chiffre terrible, qui ne reflète que les cas dont les victimes ont osé parler. Car porter plainte reste un tabou : 3,3 % des victimes seulement osent le faire. Il y a une banalisation de la violence homme-femme, comme si cela allait de soi. Il faut au contraire la dénoncer ! » ■

L.P.